



Conges payes en conges parental solder

Par **sonia**, le **10/11/2009** à **16:50**

Bonjour, je suis en conges parental actuellement j'ai demander a ce qu'on me paye mes conges payes cela m'a été accordé sauf que le montant est plus bas que lorsque je suis en conges payer mon employeur me dit que c'est normal que lorsqu'on nous paye les conges payes on reçoit une somme inférieure que le calcul n'est pas le même ! je fais 35 h je suis payé au smic mon taux horaire brut est de 8.987 brut net je fais 151.67 heure dans le mois ni l'employeur m'explique que son calcul pour un jour est le suivant : $8.987 \times 151.67 = 1363$ brut / par le nombre de jour ouvrable dans le mois sans les dimanches par jour == 50.49 euros je ne comprend pas pourquoi je ne suis pas payé 8.987 brut * 7 heures ??? CE QUI NE FERAIT PAS 50.49 EUROS POUR UNE JOURNÉE DE TRAVAIL ,, il m'a payé 42 jours de conges payés il m'a versé sur mon compte 1670 euros net ??? EST CE BIEN CAR OU CE SONT IL TROMPÉ MERCI DE ME RÉPONDRE CAR C'EST UNE STE QUI A EU BEAUCOUP DE PROBLÈME AVEC INSPECTION TRAVAIL §§

Par **julius**, le **10/11/2009** à **20:07**

Bonsoir ,
Selon mon calcul:
42 jours de CP (à raison de 6 jours + 1 pour la prise des CP) représente déjà plus d'un mois de salaire
Votre employeur doit, à mon regard, payer les CP , comme si vous étiez en activité.
Ainsi:
Mon calcul , "défendable , mais critiquable" serait:
Sachant qu'une semaine de CP est défini par 6 jours de CP + 1 Repos
 $42j/6 = 7$ semaines (soit 7 dimanche + 42 jours de semaines de congés payés)
Votre employeur vous doit donc à mon sens:
 $8.987\text{€} \times 7\text{heures} \times 49\text{jours} = 3082.54\text{€}$ brut
Ce calcul ne vaut pas décision , et reste à votre discrétion.
Cordialement

Par **sonia**, le **10/11/2009** à **22:11**

MERCI BEAUCOUP POUR VOTRE REPONSE rnJE VAIS ESSAYER DE VOIR AVEC L
INSPECTION DU TRAVAILrnCORDIALEMENT